



COMMUNIQUE DE PRESSE

**ANTENNE DE SAINT-MARD-DE-RENO :
BIEN VIVRE DANS LE PERCHE DEMANDE UNE MEDIATION A LA PREFECTURE**

Le 29 août dernier, un permis de construire a été accordé pour une antenne de radiotéléphonie à Saint-Mard-de-Réno, au lieu-dit Les près de Saint Mard, sans tenir compte de l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France ni de l'opposition des habitants. Au surplus, de nombreuses illégalités entachent ce permis de construire, pouvant conduire à son annulation par le juge administratif. C'est pourquoi nous avons été contraints de saisir le Tribunal administratif de Caen afin de solliciter son annulation, par un recours contentieux porté à la fois par Bien vivre dans le Perche et par sept riverains.

Cette situation n'est pas satisfaisante, dans la mesure où ni notre association ni les requérants particuliers ne s'opposent à la construction d'une antenne de téléphonie, qui est un équipement important pour notre commune (classée en « zone blanche ») et pour ses habitants. Pour rappel, depuis deux ans, d'autres emplacements ont été envisagés et n'ont pas été retenus du fait du refus de l'une des parties prenantes : la DREAL pour le site de l'ancienne décharge communale, le propriétaire du chemin conduisant vers l'ancien château d'eau, l'opposition des habitants pour l'emplacement au lieu-dit Assite, du fait de sa proximité avec des habitations et du centre bourg.

Or, le site des Près de Saint Mard, pour lequel le permis de construire a été accordé, se trouve à quelques centaines de mètres d'Assite. La construction d'une antenne à cet emplacement aura un fort impact sur le patrimoine historique et paysager de la commune, du fait de sa proximité avec le centre bourg, qui compte avec un site classé (l'église Saint Médard) et deux sites répertoriés dans l'Inventaire général du patrimoine culturel ainsi que de son impact visuel à plusieurs kilomètres. Elle impliquera également la transformation d'une partie d'un sentier de promenade en chemin d'exploitation, avec la dénaturation de ce chemin et la destruction des haies environnantes.

C'est pourquoi nous avons également demandé au Préfet de l'Orne de mettre en place une médiation avec toutes les parties prenantes, y compris le public, qui jusqu'ici a été tenu à l'écart. Nous espérons que la Préfecture accèdera à notre demande et que sa médiation permettra de débloquer la situation afin de faire prévaloir l'intérêt général par-dessus celui d'un opérateur privé qui refuse de réaliser sa mission de service public dans le respect des habitants de notre commune et de son patrimoine. Nous sommes disposés à nous désister du recours contentieux engagé si une solution satisfaisant chacune des parties prenantes était trouvée.